

# Bulletin Municipal de Cottévrard



*Cottévrard*  
*Janvier 2012*  
*n° 31*

## *Le Mot du Maire*

*Bonne année 2012 à toutes et à tous, habitants de Pottérrard et à ceux qui vous sont chers.*

*Pottérrard, petite commune qui a su se développer en gardant son caractère rural. En effet, environ 26 nouveaux foyers viennent augmenter le nombre d'habitants passant à 425. Je leur souhaite la bienvenue et une heureuse année 2012.*

*Dans cette période difficile de crise économique, j'espère que chacun de vous ne subira pas trop lourdement les conséquences et que l'avenir vous sourira. Il est vrai que la municipalité a décidé de modérer ces investissements. La réhabilitation de la station d'épuration et le recensement des cavités restent les seuls, mais indispensables, objectifs maintenus.*

*Je renouvelle mes meilleurs vœux pour chaque Pottérrardaise et Pottérrardais, vous souhaitant santé et succès dans vos projets.*

*Pierre Duvivier*



## **EXTRAITS DES REUNIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

### Réunion du 31 janvier 2011

Étaient présents : Me ANCELLE Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Me MOREL; Mr LEDAN; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN;

Était absent : Me BOTTIN; Mr HAUTECOEUR

#### Remplacements « ballonsfluos » rue du Chasse Marée et rue de la Sablière

Mr le Maire donne lecture de l'avant projet de la 35ème tranche d'Eclairage Public du SIER de Fontaine le bourg pour l'année 2011.

Ce projet est financé à hauteur de 65% des dépenses HT par le Syndicat Départementale et à 35% des dépenses HT par le SIER de Fontaine le Bourg, reste à la commune de financer le montant de la TVA soit 3 249.68€  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce projet, autorise Mr le Maire à donner son accord au SIER de Fontaine le Bourg et à inscrire ces travaux au Budget primitif 2011.

#### Projet du Groupe Bertin Immobilier

Mr le Maire informe le Conseil Municipal du dépôt de « Demande de Certificat d'Urbanisme opérationnel » de Groupe Bertin qui envisage de viabiliser et de vendre dix lots de parcelle constructible.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de faire part au Groupe Bertin de bien vouloir étaler la vente des ses lots sur 2013 ; 2014 afin d'organiser l'augmentation de la population et de mieux gérer les infrastructures.

#### Questions diverses

##### Remboursement de l'assurance Habitation

M. le Maire fait part au Conseil Municipal du remboursement de l'assurance Habitation, contractée pour la location du Mobil home, sur l'année 2010 d'un montant de 108.980€.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ce remboursement d'un montant de 108.90€.

##### Devis de panneau de signalisation

Mr le Maire fait part du devis de la société SIGNAUX GIROD afin de fournir aux nouveaux habitants leur numéro de maison et de signaler les nouvelles rues. Ce devis s'élève à 589.21€tc.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, est favorable à ce projet et autorise son inscription au Budget Primitif 2011.

##### Clôture de l'aire de stationnement

Suite aux différentes dégradations sur les bâtiments communaux, Mr le Maire propose d'aménager l'entrée principale et le passage piéton de l'aire de stationnement.

Le Conseil Municipal approuve cette décision et demande qu'une étude et des devis soient demandés aux entreprises de clôture.

##### Entretien de la rue des Anémones

Mr le Maire signale que des réparations doivent être faite rue des Anémones avant que soit sollicitée la Communauté de Commune du Bosc d'Eawy pour des travaux de reprofilage.

### Réunion du 28 avril 2011

Étaient présents : Me ANCELLE ; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEDAN; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN

Étaient absents : Me BOTTIN; Me MOREL; Mr HAUTECOEUR

### Vote du Compte Administratif 2010 de la commune

Mr. Jean-Paul LEDAN doyen d'âge présente le compte administratif 2009 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement Recettes : 166 678,79€ Dépenses : 176 415,15€ Déficit : 9 281,82€  
Section d'Investissement Recettes : 101 833,22€ Dépenses : 144 422,44€ Déficit: 42 589,22€  
Résultat de clôture : Excédent de fonct + Excédent d'invest -42 589,22€ - 9 281,82€ = -51 871,04 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2010.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2010 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Déficit de l'exercice  
 $60\,944,29 - 9\,281,82 = 51\,662,47 \text{ €}$

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Déficit de l'exercice  
 $-42\,589,22€ + 14\,643,29 \text{ €} = -57\,232,51 \text{ €}$

Excédent global de clôture : Excédent de fonctionnement – Déficit d'Investissement  
 $57\,622,47€ - 57\,232,41€ = -5\,570,04€$

Considérant l'état des Reste à réaliser 2009 avec un crédit d'un montant de 32 265.80€, l'excédent de clôture s'élève à 26 695.76€.

### Vote du Compte Administratif 2010 du SPAC

Mr. Jean-Paul LEDAN doyen d'âge présente le compte administratif 2010 qui laisse apparaître les résultats suivants :

Section de Fonctionnement Recettes : 49 481.24€ Dépenses : 30 824.92€ Excédent : 18 656.32€  
Section d'Investissement Recettes : 45 015.86€ Dépenses : 38 703.92€ Excédent: 6 311.94€

Résultat de clôture : Excédent de fonctionnement + Excédent d'investissement  
 $22\,743,41€ + 2\,373,60€ = 25\,117,01 \text{ €}$

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote à l'unanimité le Compte Administratif 2010.

Les résultats cumulés à reprendre au Budget primitif 2010 sont donc les suivants :

Section de Fonctionnement : Excédent antérieur + Excédent de l'exercice  
 $44\,231,20 + 22\,743,41 = 66\,974,61 \text{ €}$

Section d'Investissement : Déficit antérieur + Déficit de l'exercice  
 $-14\,045,37€ + 2\,373,60 \text{ €} = -12\,045,37€$

Excédent global de clôture : Excédent de fonctionnement – Déficit d'Investissement  
 $66\,974,61€ - 12\,045,37€ = 54\,929,24€$

Considérant l'état des Restes à réaliser 2010 avec un besoin de financement de 18 000€, l'excédent de clôture s'élève à 36 929.24€.

### Affectation de résultat Commune

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2010, qui laisse apparaître un déficit de fonctionnement de 9 291.82€ et un déficit d'investissement de 42 589.22€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 26 695.76 €, au compte D 001 la somme de 57 232.51€ et d'épurer le déficit d'investissement de 24 966.71 € au compte R 1068.

### Affectation de résultat SPAC

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2010, qui laisse apparaître un excédent de fonctionnement de 22 743.41€ et un excédent d'investissement de 2 373.60€, décide d'affecter, au vu des résultats reportés et de l'état de Reste à Réaliser, au compte R 002 la somme de 36 929.24 €, au compte D 001 la somme de 12 045.37€ et d'épurer le déficit d'investissement de 30 045.37€ au compte R 1068.

### Comptes de Gestion Commune et SPAC 2009

Sous la présidence de M. Pierre DUVIVIER, afin de délibérer sur les Comptes de Gestion de la Commune et du SPAC 2010 dressés par M. DORE, Receveur Municipal,

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2010 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recette, les bordereaux de mandats, les comptes de gestion dressés par le Receveur Municipal accompagnés des états de développement des comptes tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les Comptes Administratifs 2010,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant aux bilans de l'exercice 2009 et celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats ordonnancés et qu'il a été procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il a été prescrits de passer dans ses écritures,

Le Conseil Municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2010
- Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2010 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires
- Statuant sur la comptabilisation des valeurs inactives

DECLARE que les comptes de gestion dressés par le Receveur pour l'exercice 2010, visés et certifiés conforme par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

Le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion 2010 de la Commune et du SPAC à l'unanimité.

#### Vote du Budget Primitif 2010 de la Commune

Vote des taux d'impositions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de voter les taux d'impositions de références 2010

Vote des subventions : Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'augmenter la subvention du Comité des Fêtes qui, suite à la fermeture du Jardin de Cottévrard, ne donne plus de bon d'achat de différentes valeurs.

- |   |                                 |
|---|---------------------------------|
| - Club des Anémones : 1 317 €           | - Banque alimentaire BLH : 89 € |
| - Comité des fêtes : 1500€              | - CADI BLH : 133€               |
| - Anciens Combattants Cottévrard : 173€ | - ASCPBLH : 193€                |
| - Amicale J Cauille BLH : 213 €         | - « Tous à la Brayonne » : 158€ |

Vote du Budget Primitif : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, considérant les restes à réaliser, approuve le Budget Primitif 2011 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 224 978,75€ et à 200 901,81€ en section d'investissement

#### Vote du Budget Primitif SPAC 2010

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le Budget Primitif SPAC 2010 préparé par la Commission des finances, qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 91 934,24€ et à 61 331,37€ en section d'investissement.

#### Questions diverses

##### Fête des Mères/Pères

La cérémonie de la Fêtes Mères et des Pères aura lieu le 10 juin prochain à 19h à la salle polyvalente à cette occasion M. Dominique BERGERE recevra la Médaille du Travail.

##### Intercommunalité

Concernant la réforme des Collectivités Territoriales, Mme BIVILLE, Présidente de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy, demande quelle orientation souhaite les différents Conseils Municipaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal souhaite un regroupement avec la CC des 3 Rivières, la CC Saint Saëns et éventuellement la CC du Moulin d'Ecalles.

Le Conseil Municipal n'envisage pas de rapprochement avec la CC de Londinières ou la CC Varennes et Scie.

#### Réunion du 16 juin 2011

Étaient présents : Me ANCELLE ; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEDAN; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Mr TESTELIN, Me MOREL

Étaient absents: Me BOTTIN; Mr HAUTECOEUR

Étaient excusés : Monsieur Sylvain PELTIER, Madame Christine POTDEVIN,

Après lecture du procès verbal de la réunion du 28 avril 2011, le Conseil Municipal, ne faisant aucune observation, l'adopte à l'unanimité.

### Intercommunalité

Suite aux différentes informations de la part des services de la Préfecture, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est hostile au projet de regroupement entre la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy et la Communauté de Communes de Londinières.

### Chemin de randonnée

Vu le code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et de régions,  
Vu les articles 56 et 57 de la loi n° 83 663 du 22 juillet 1983 et la circulaire du 30 août 1988 relative aux Plans Départementaux des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR)

Vu l'article L311-3 de la loi de simplification du droit n° 2004-1343 du 9 décembre 2004, relative notamment à l'inclusion du PDIPR au Plan Départemental des Espaces, Sites et Itinéraires relatif aux sport de nature (PDESI).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

accepte l'inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenades et de Randonnée, des chemins ruraux suivants, reportés sur le cadre ci-annexé

Noms ou n° du chemin rural	Section cadastral	N° de parcelle
Chemin du Bois de la Motte	NC	

s'engage à ne pas aliéner la totalité ou partie des chemins ruraux concernés (en cas d'impérieuse nécessité, le Conseil Municipal proposera un itinéraire de substitution rétablissant la continuité du sentier)

s'engage également à proposer un itinéraire de substitution, chemin de Bertramesnil, en cas de modification suite à des opérations foncières ou de remembrement,

s'engage à conserver leur caractère public,

prend acte que l'inscription des chemins ruraux au PDIPR vaut inscription eu PDESI

### Questions diverses

#### Tarification photocopies

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de fixer une tarification pour la production de photocopie, à la page, à savoir :

Format A4, noir et blanc	0.30€	Format A4, couleur	0.50€
Format A3, noir et blanc	0.60€	Format A3, couleur	1.00€

### Réunion du 7 novembre 2011

Etaient présents : Me ANCELLE; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEFEBVRE; Mr PELTIER; Me MOREL; Mr TESTELIN

Étaient absents : Me BOTTIN ; Mr HAUTECOEUR; Mr LEDAN

### Taxes d'Aménagement

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants ;

Le Conseil Municipal décide d'instituer le taux de 1% sur l'ensemble du territoire communal.

La présente délibération est valable pour une durée d'un an reconductible.

Elle est transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département au plus tard le 1er jour du 2ème mois suivant son adoption

### Convention Médecine

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le Centre de Gestion de la Seine Maritime assure pour le compte des collectivités et établissements affiliés des missions obligatoires prévues par la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. Notamment, il lui revient de mettre en œuvre les concours et examens professionnels, la bourse de l'emploi ou encore le fonctionnement des instances paritaires.

Au delà des missions obligatoires, le CdG 76 se positionne en tant que partenaire « ressources humaines » des collectivités par la mise à disposition d'autres missions dites optionnelles. Dès lors, ces missions sont proposées par le CdG 76 afin de compléter son action et d'offrir aux collectivités un accompagnement quotidien en matière de gestion des ressources humaines.

Le CdG propose ainsi une convention cadre permettant, sur demande expresse de la collectivité, de faire appel aux missions proposées en tant que de besoin.

Après conventionnement la collectivité peut, le cas échéant, déclencher la mission choisie à sa seule initiative et ainsi faire appel aux missions suivantes : Médecine préventive

L'autorité territoriale rappelle que la mise en œuvre du statut de la Fonction Publique Territoriale étant devenue en enjeu stratégique majeur en raison de sa complexité et de son incidence sur la gestion de la collectivité, ces missions permettent d'assister les élus dans leur rôle d'employeur.

L'autorité territoriale propose au Conseil Municipal de prendre connaissance du dossier remis par le CdG 76.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de :

Article 1 : Adhérer à la convention d'adhésion aux missions optionnelles du CdG76

Article 2 : Autoriser Monsieur le Maire à signer les actes subséquents.

#### Classement voirie

Monsieur le Maire propose que la voirie du lotissement de Bertramesnil (rue des Champs et impasse des Coquelicots) soit reprise dans le domaine public et intègre le tableau de classement de la voirie de la commune.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire de faire les démarches administratives nécessaire pour ce classement de voirie.

#### Adhésion au CNAS

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se prononcer sur la mise en place de prestations sociales pour le personnel de la collectivité.

Considérant les articles suivants :

\* Article 70 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale selon lequel : « l'assemblée délibérante de chaque collectivité territoriale ou le conseil d'administration d'un établissement public local détermine le type des actions et le montant des dépenses qu'il entend engager pour la réalisation des prestations prévues à l'article 9 de la loi N° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, ainsi que les modalités de leur mise en œuvre ».

\* Article 71 de la loi N° 2007-209 du 19 février 2007 relative à la fonction publique territoriale qui vient compléter la liste des dépenses obligatoires fixée par le code général des collectivités territoriales en prévoyant que les dépenses afférentes aux prestations sociales ont un caractère obligatoire pour les communes, les conseils généraux et les conseils régionaux.

\* Article 5 de la loi N° 2001-2 du 3 janvier 2001 relative à la résorption de l'emploi précaire et à la modernisation du recrutement dans la fonction publique ainsi qu'au temps de travail dans la fonction publique territoriale : les collectivités locales et leurs établissements publics peuvent confier à titre exclusif la gestion de tout ou partie des prestations dont bénéficient les agents à des organismes à but non lucratif ou à des associations nationales ou locales régies par la loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association.

1. Après une analyse des différentes possibilités de mise en œuvre d'une Action Sociale de qualité et répondant aux différents besoins que les agents pourraient rencontrer, tout en contenant la dépense dans une limite compatible avec les possibilités du budget,

2. Après avoir approfondi l'offre du CNAS, M. le Maire fait part à l'assemblée de l'existence du Comité National d'Action Sociale pour le personnel des collectivités territoriales (CNAS), association loi 1901 à but non lucratif, créée le 28 juillet 1967, dont le siège est situé 10 bis parc Ariane, bâtiment Galaxie, 78284 Guyancourt Cedex.

En retenant que le CNAS est un organisme de portée nationale qui a pour objet l'amélioration des conditions de vie des personnels de la fonction publique territoriale et de leurs familles.

A cet effet, il propose à ses bénéficiaires un très large éventail de prestations (aides, secours, prêts sociaux, vacances, loisirs, culture, chèques-réduction... : voir liste exhaustive fixée dans le règlement « les prestations modalités pratiques » qu'il fait évoluer chaque année afin de répondre à leurs besoins et à leurs attentes.

M. le Maire donne lecture à l'assemblée du Règlement « les prestations – modalités pratiques » du CNAS fixant les différentes prestations du CNAS, leurs conditions d'attribution et leurs montants.

3. Après en avoir délibéré et afin de satisfaire aux obligations légales fixées par les articles ci-avant, et de se

doter d'un nouvel outil renforçant la reconnaissance des salariés et l'attractivité de la collectivité,  
le conseil municipal décide :

1°) de mettre en place une Action Sociale en faveur du personnel en adhérant au CNAS à compter du 1er janvier 2012 et autorise en conséquent M. le Maire à signer la convention d'adhésion au CNAS.

2°) de verser au CNAS une cotisation égale au nombre d'agents de l'année par la cotisation moyenne N-1.

La cotisation moyenne N-1 = Compte administratif N-1 X 0,86 %

Effectif au 1 janvier N-1 (date d'effet d'adhésion)

La première année d'adhésion, la cotisation est calculée sur la base de l'effectif 2012 multipliée par la cotisation plancher.

3°) de désigner Mme Colette ANCELLE, adjoint, en qualité de délégué élu notamment pour participer à l'assemblée départementale annuelle du CNAS.

#### Maintenance du réseau d'Éclairage Public

Monsieur le Maire présente la proposition de contrat de maintenance du réseau d'éclairage public du SDE. Ce devis comporte le coût des travaux préparatoires à la maintenance subventionnés à 80% par le SDE et la maintenance réalisée par l'entreprise Cegélec.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis du SDE sur les travaux préparatoires et la maintenance du réseau d'éclairage public.

#### Financement du SIVOS du Mont Joyet

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal la nouvelle disposition du SIVOS de prendre en charge le coût supplémentaire du transport suite au désengagement du Département.

Monsieur le Maire fait remarquer que la commune de Cottévrard est la seule du regroupement du SIVOS à inscrire sur son budget la totalité de la participation à ce dernier et que le montant va augmenter pour les prochaines années.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de fiscaliser en partie la participation au SIVOS pour l'année 2012 donnant ainsi un souffle financier non négligeable.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide de fiscaliser à 50% la participation au SIVOS du Mont Joyet pour l'année 2012.

#### Questions diverse

##### Remboursement de l'emprunt SPAC

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la décision modificative suivante :

Décision Modificative n°2

Chapitre	Compte	Libellé	Montant
D66	6611	Remboursement intérêts	- 371€
D16	1641-0001	Remboursement capital	+ 371€

##### Club des Anémones

Monsieur le Maire précise qu'en raison du nombre croissant de personnes à la retraite, il serait souhaitable de mettre l'âge d'adhésion au club à partir de 65 ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de faire part à Madame la Présidente du Club des Anémones de mettre l'âge d'adhésion au à 65 ans.

##### Abris bus

Monsieur le Maire explique que l'emplacement possible d'un nouvel abri bus rue du Prieuré peut être en face de l'entrée de M. Chevalier mais qu'il faut une autorisation de la Direction des Routes étant donné que cette voie est une route départementale. Une demande de devis sera faite dans ce même temps auprès de plusieurs entreprises.

##### Salle Polyvalente

Monsieur Testelin signale qu'une fenêtre de toit ne fonctionne plus.

Monsieur Ledan signale qu'il est nécessaire de faire un panneau expliquant le fonctionnement du lave-vaisselle.



### École

Monsieur le Maire précise qu'un des toilettes des filles ne fonctionne toujours pas et qu'une intervention de l'entreprise Fertel est attendue.

Madame Morel se questionne sur le projet des classes multimédia. Elle regrette qu'il n'y a eu aucune information ni démonstration sur ce dispositif et est surprise de voir plusieurs ordinateurs entassés au fond d'une classe.

### Remboursement GROUPAMA

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte le remboursement de l'assurance GROUPAMA d'un montant de 292.37€ pour le remplacement d'un mât d'éclairage public suite à un sinistre.

### Réunion du 8 décembre 2011

Étaient présents : Me ANCELLE; Me POTDEVIN; Me ROUSSEL; Mr LEDAN; Mr PELTIER; Mr TESTELIN; Mr LEFEBVRE

Étaient absents : Me BOTTIN ; Mr HAUTECOEUR ; Me MOREL

### Vente d'une parcelle

Vu le projet du Groupe Bertin Immobilier,

Vu la parcelle cadastrée B333,

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de vendre la parcelle cadastrée B333 au Groupe Bertin Immobilier pour l'euro symbolique. Les frais de notaire et les travaux de voirie seront à la charge de l'acquéreur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de vendre pour l'euro symbolique la parcelle cadastrée B333 au Groupe Bertin Immobilier et de laisser à la charge de l'acquéreur les frais de notaire et les travaux de voirie.

---

## Etats-Civil &

### Naissances &

HEIRWEGH-MITTERLE Nina née le 24 mai 2011 à Mt St Aignan  
BOITELLE Maely née le 1<sup>er</sup> octobre 2011 à Mt St Aignan  
BASIRE Rose née le 13 octobre 2011 à MT St Aignan  
DELESTRE Léonie née le 24 novembre 2011 à Rouen

### Décès &

SCHNEIDER Lucien le 12 avril 2011 à Cottévrard  
LACASSE André le 17 mai 2011 à Saint-Saëns  
NAVARRE Bernard le 27 juillet 2011 à Rouen  
BOCQUET Josiane le 11 août 2011 à Cottévrard

### Mariage &



De BEAVNAY Thibault et Clémence DELVALLEE le 11 juin 2011

De Frédéric HUMBERT et de Nadège MERCIER le 19 novembre 2011

## Nouveaux Habitants

Nous avons le plaisir d'accueillir dans notre commune les nouveaux habitants nommés ci-dessous :

### Rue des Écoliers

- M. Mme SANMARTIN/PIGNIER
- M. Mme ROUE/AUDOUD
- M. Mme LESOBRE
- M. Mme QUENU
- M. Mme DEPLEUX/RAUSENBERGER

### Rue des Aubépines

- M. Mme PAVIÉ
- M. Mme CHAPRON/GRANGERY
- M. Mme BOITELLE/DUHAMEL
- M. Mme QUENNEHEN
- M. Mme DELESTRE
- M. Mme OTT/TESI
- M. Mme LOISON
- M. Mme BAUER/BAUDRY
- M. Mme NOËL
- M. Mme KINGUE/MALLET

### Rue des Champs

- M. Mme ELIOT

### Impasse des Coquelicots

- M. Mme MONTALAN/BOÏDO

### Place de l'Église

- M. Mme PIGNEL/PUGNA
- M. Mme MITTERLE/HEIRWEGH

### Rue du Prieuré

- Mme ALONSO

### Rue des Anémones

- M. Mme ELIOT

### Rue du Bois de la Motte

- Mme LAUNAY
- Mme SABOURAULT

### Rue Saint Gilles

- M. Mme ROGER/LOUIS
- M. Mme LEHR

### Route de la Sablière

- M. Mme LENOIS



## **VIE SCOLAIRE**

### **EFFECTIFS 2011/2012 : Répartition des classes du regroupement pédagogique du SIVOS DU MONT JOYET.**

#### **ECOLE MATERNELLE DE CRITOT (Mme CHARTIER Directrice)**

Mme CHARTIER	Petite Section	19 élèves
	Moyenne Section	9 élèves
Mme RICOUARD	Moyenne Section	18 élèves
	Grande Section	9 élèves
Mme MOREL	Grande Section	27 élèves
	<b>Total</b>	<b>82 élèves</b>

#### **ECOLE PRIMAIRE DE ROCQUEMONT (Melle GUIGNARD Directrice)**

Melle GUIGNARD	CP	22 élèves
M. MAYZAUD	CE1	29 élèves
Mme QUIGNON	CE2	21 élèves
	<b>Total</b>	<b>72 élèves</b>

#### **ECOLE PRIMAIRE DE COTTEVRARD (Mme CAZIN Directrice)**

Mme CAZIN	CE2	8 élèves
	CM1	11 élèves
Mme SAVALLE et Mr DELFORGES	CM2	25 élèves
	<b>Total</b>	<b>44 élèves</b>

#### **ECOLE PRIMAIRE DE BOSCH-BERANGER ( Mme MAZENS Directrice)**

Mme MAZENS	CM1	22 élèves
	<b>Total</b>	<b>22 élèves</b>

**Soit un total de 220 élèves**

# Du côté de nos aînés avec le « CLUB DES ANÉMONES »

## LE MOT DE LA PRÉSIDENTE

*Comme le veut la tradition, janvier est le mois des vœux et de l'espoir d'un vie meilleure. Profitant de cette occasion, toute l'équipe des « Anémones » vous souhaite une bonne année 2012 à chacun de vous et de vos proches.*

## LES ACTIVITES

*Chaque dernier vendredi du mois, une vingtaine de nos amis se réunit à la salle polyvalente pour passer un agréable après midi à discuter, à jouer à divers jeux et déguster un bon gâteau dédié aux anniversaires aux natifs du mois.*

En janvier ; l'Epiphanie

Chaque année, le Club des « Anémones » se réunit pour partager la galette des Rois. Tous ont apprécié le feuilleté et la méthode champenoise qui l'accompagne.



En Juin

Sortie à Saint Nicolas d'Aliermont, repas au restaurant aux Grandes Ventes suivi de la visite du Musée de l'Horlogerie.

Plus de 400 objets, machines, outils et documents exposés retracent l'histoire de l'horlogerie et de la précision du début du 19<sup>ème</sup> siècle à nos jours.



En septembre

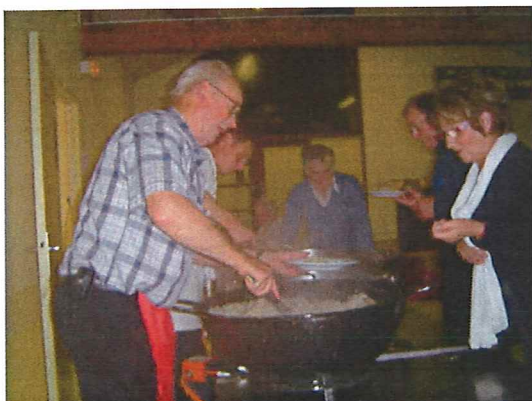
Sortie à la Haye de Routot avec le matin visite de la Chaumière de l'Ortie puis le Musée du sabot.

Déjeuner au restaurant à Routot suivi l'après midi de la visite de la Maison du lin où nous avons pu découvrir la multitude des utilisations du lin.



En novembre

Soirée « Poulet Vallée d'Auge » ; c'est plus de 100 personnes qui sont venu se régaler et finir la soirée en dansant jusqu'au bout de la nuit dans une folle ambiance.



En décembre

Le 4 décembre se fut le banquet annuel des Anciens offert par la Municipalité de Cottévrard dans la salle polyvalente.

Le 14 décembre : dégustation de la buche de Noël suivi de la distribution des colis de Noël.

Le 15 décembre ; repas des habitués du Club des Anémones à la Confiance de Bosc le Hard.

*Je remercie Mr Pierre DUVIVIER et le Conseil Municipal pour les subventions qui nous sont allouées chaque année permettant de financer toutes ces activités.*

*Encore une fois, bonne année à toutes et à tous.*

*Cécile LEFEBVRE*



# Comité des Fêtes

M. Didier TESTELIN, Président et toute l'équipe du Comité des Fêtes de Cottérrard ont le plaisir de vous adresser à toutes et à tous leurs vœux de bonne pour cette nouvelle année. Que celle-ci vous apportent tout ce que vous souhaitez pour vous et vos proches.

L'année 2011 a été un peu particulière; en effet le Barbecue prévu au mois de juin n'a pu avoir lieu faute de participant. D'année en année la participation aux manifestations s'amenuisent, nous faisons donc appel aux habitants: Ne laissez pas votre commune à l'abandon, venez participer aux manifestations: Loto, concours de Manille, barbecue, Noël des enfants, et autres si vous en émettez l'idée.

Le 26 mars 2011, a eu lieu le « Loto de Printemps » il a réuni une centaine de personnes. De très jolis lots ont été gagnés; un barbecue à gaz, un salon de jardin, une tonnelle, des bons d'achats. Tout le monde est reparti content.

Notre 2<sup>ème</sup> Loto de l'année s'est déroulé le 23 octobre 2011; les lots toujours aussi attractifs (Lave-vaisselle, PC portable Netbook, centrale vapeur, Plancha, ...) ont attiré aussi une centaine de personnes.

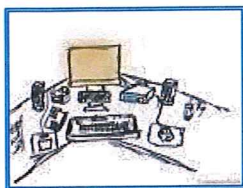
Notre concours de Manille s'est tenu cette année le 25 novembre 2011, il a réuni 42 équipes. Les gagnants de ce concours ont pu se partager la somme de 120€. Les participants, jusqu'au dernier ont pu repartir avec un morceau de cochon débité.

60 enfants ont pu participer à l'arbre de Noël du 11 décembre 2011. Le Père Noël était bien invité et il a pu remettre les jouets à tous ces enfants sages. Cela a été également l'occasion pour tous les parents et tous ces enfants de se retrouver autour d'un goûter servi par les membres du Comité, après avoir pu apprécier le spectacle organisé par « Les saltimbanques ».

Les membres du Comité des fêtes vous renouvellent tous leurs vœux de bonne et heureuse année 2012.

# BONNE ANNEE 2012





## **LE SECRETARIAT DE LA MAIRIE**

### **Horaires d'ouverture de la Mairie**

Le secrétariat de mairie est ouvert au public chaque lundi et jeudi de 18 h à 19h.

Téléphone : 02 35 33 31 41 – Fax : 02 35 33 87 45

Email : [mairie.cottevrard@wanadoo.fr](mailto:mairie.cottevrard@wanadoo.fr)

Monsieur le Maire assure une permanence chaque jeudi et les adjoints, à tour de rôle, sont présents le lundi.



### **INFORMATIONS PRATIQUES ET REGLES A RESPECTER**

#### **Demande d'une Carte Nationale d'Identité**

Quel que soit votre situation, vous devez fournir :

- 2 photos d'identité de format 35x45mm, de face, tête nue, d'excellente qualité, avec un fond blanc
- un justificatif de domicile ou de résidence (facture EDF, France Télécom.....)
- l'ancienne carte d'identité sécurisée ou non
- éventuellement, la déclaration de perte (à faire en mairie) ou de vol (à demander à la gendarmerie) de votre ancienne carte.

Nouveauté : Pour justifier de votre identité il est nécessaire de produire une pièce avec photo ou à défaut de produire 2 témoignages écrits attestant de l'identité du demandeur.

Si vous ne possédez pas un autre titre, vous devez fournir :

- un justificatif d'état civil
- un justificatif de nationalité si votre justificatif d'état civil ne suffit pas à établir votre nationalité

Le renouvellement de la Carte Nationale d'Identité qui reste gratuite, est soumis à un droit de timbre de 25€ si le précédent titre n'est pas restitué à la mairie au moment du dépôt du dossier.

Pour une demande de carte nationale d'identité pour mineur, il est demandé d'ajouter la copie recto-verso de la pièce d'identité du parent signataire de l'autorité parentale.

#### **Demande d'un Passeport biométrique**

Depuis le 28 juin 2009, le passeport biométrique est en vigueur, les modalités de dépôt des demandes doivent être faites dans l'une des communes où sont implantés les

dispositifs de recueil des données biométriques. Pour l'arrondissement de Dieppe, les communes sont :

- Blangy sur Bresle
- Dieppe
- Eu
- Forges les Eaux
- Gournay en Bray
- Neufchâtel en Bray
- Saint Valéry en Caux
- Tôtes (permanence « passeport » lundi, mercredi, vendredi de 10-12h 14-16h)

Le dossier de demande est à enlever à la mairie de Cottévrard. Les pièces demandées sont les mêmes que pour la demande de carte nationale d'identité, plus 88€ timbres fiscaux pour les majeurs, 44€ pour les mineurs de quinze ans et plus et 19€ pour les mineurs de moins de quinze ans.

### **Inscription sur la liste électorale**

En 2012, aura lieu les élections présidentielles et législatives. Ces élections sont organisées les dimanches 22 avril et 6 mai 2012 et les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Il est rappelé que pour voter, il faut être inscrit sur la liste électorale avant le 31 décembre. Les jeunes qui auront 18 ans avant le 28 février 2012 seront inscrits d'office par l'INSEE.

Vote par procuration : pour voter par procuration, le mandant (celui qui donne procuration) doit se rendre personnellement soit à la gendarmerie, ou au commissariat de police ou au tribunal d'instance muni de sa carte d'identité et d'une attestation sur l'honneur précisant le motif de son absence. Le mandant peut donner procuration à un mandataire inscrit dans la même commune et n'ayant pas plus de deux procurations.

**École primaire** : Directrice : Mme CAZIN    Tel : 02 35 33 11 42

### **Garderie**

La garderie du SIVOS du Mont Joyet se trouve à l'école de Critôt, les horaires sont pour le matin dès 7h et pour le soir jusqu'à 18h30. Les enfants sont transportés dans leur école par le car du SIVOS.

### **Recensement militaire**

Les jeunes gens, à partir de leur 16<sup>ème</sup> anniversaire, doivent venir s'inscrire sur la liste de recensement à la Mairie. Cette démarche leur déclenchera la convocation à une journée d'information sur le service militaire et l'inscription sur la liste électorale l'année de leur majorité.

### **Urbanisme**

Avant d'engager des travaux de nature à modifier l'aspect extérieur de votre habitation, ouverture de lucarnes, fenêtre de toit, pose de panneau solaire, portes ou fenêtres, création d'une pièce, d'un garage, d'une véranda, piscine..., nous vous conseillons de vous informer

des formalités à accomplir soit auprès de la mairie, soit auprès de la Direction Départementale de l'Équipement (DDE), Bureau des Autorisations d'Urbanisme 1 bis avenue des Sources 76440 FORGES LES EAUX. Tel : 02 32 89 54 60 Fax : 02 32 89 54 61 (Accueil téléphonique tous les après-midi de 14H à 16H).

### **Service Public d'Assainissement Collectif**

La facturation de l'assainissement se fait en deux temps :

- une facture d'acompte en septembre (estimation par rapport à la consommation de l'année précédente)
- une facture finale en février de l'année n+1 sur relevé des consommations d'eaux de VEOLIA.

### **Déchetterie**

Les horaires d'ouvertures pour la période d'hiver du 2/11/2011 au 30/04/2012 des deux déchetteries de la Communauté de Communes du Bosc d'Eawy sont les suivants :

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Samedi de 9 à 12h – 14 à 17h	OUVERT	OUVERT

Les horaires d'ouvertures pour la période d'été du 02/05/2012 au 31/10/2012

	BOSC LE HARD	LES GRANDES VENTES
Lundi de 14 à 17h	OUVERT	
Mardi de 14 à 17h		OUVERT
Mercredi de 14 à 17h	OUVERT	
Jeudi de 14 à 17h		OUVERT
Vendredi 14 à 18h	OUVERT	OUVERT
Samedi de 9 à 12h – 14 à 18h	OUVERT	OUVERT

### **Ramassage des Ordures ménagères**

Le ramassage se déroule le jeudi matin sauf jours fériés avec report du ramassage la veille ou le lendemain.

Le ramassage des ordures ménagères se fait exclusivement par la présentation de bacs pucés distribués par la Communauté de Commune du Bosc d'Eawy.

La Communauté de Communes du Bosc d'Eawy vous propose aussi d'installer dans votre jardin un composteur (Renseignement au 02 35 83 21 24)

Les 3 Points d'Apport Volontaire sont à votre disposition sur la place de l'Église. La collecte des ces PAV sera augmentée pour éviter leur engorgement, conséquence de la mise en place de la Redevance Incitative sollicitant le tri des ordures ménagères.

Rappel : Il est strictement interdit de déposer des cartons et autres à coté des P.A.V.

### **Ramassage des Fers et Métaux**

L'entreprise HAUTECOEUR Gérard procédera au ramassage des Fers et Métaux aux dates suivantes :

- jeudi 16 février 2012
- jeudi 26 avril 2012
- jeudi 28 juin 2012

### **Bruits**

Il est conseillé pour le bien être de toutes et tous d'essayer de respecter les horaires suivants pour les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés à l'aide d'engins provoquant des nuisances sonores :

Jours de semaine : 8 h à 12 h et 13 h 30 à 20 h

Samedi : 9 h à 12 h et 15 h à 19 h

Dimanche et jours fériés : 10 h à 12 h

### **Élagage**

Tout au long de l'année, les abords des voies doivent être tenus dégagés. Les élagages d'automne sont recommandés et les propriétaires n'y ayant pas procédé doivent le faire pour le 31 mai de chaque année. Les bois morts des élagages doivent être enlevés de façon à éviter les ennuis lors du fauchage des routes.

### **Tarif location Salle Polyvalente**

	Commune	Hors Commune
1 Journée	140€	180€
2 Jours	180€	240€
Vin d'honneur	65€	75€

Location des couverts : 0.91€/personne

Coût de la consommation électrique : 0.16/kWheure

A la réservation, un chèque d'arrhes d'un montant de 80€, à l'ordre du Trésor Public est demandé et un chèque de caution de 153€ qui sera rendu après la remise des clés si aucun dégât n'est observé.

### **Nouveau règlement :**

Par décision du Conseil Municipal, il est impératif que chaque locataire se charge d'éliminer ses ordures.

La Salle polyvalente est déjà retenue pour les dates suivantes :

- 18/03 (Loto de Printemps)
- 08/06 (Fêtes des Mères et Pères),
- 24/06 (Barbecue),
- 21/10 (Loto),
- 23/11 (Coinchée),
- 2/12 (Repas des Anciens),
- 16/12 (Noël des enfants).



## **ADRESSES UTILES**

### **VEOLIA Eau et Assainissement**

Agence Rouen Nord  
ZA du Moulin d'Ecalles  
76750 BUCHY

### **DDTM 76 FORGES LES EAUX**

Le bureau des autorisations d'urbanisme à Forges les Eaux est en charge de l'application du Droit des Sols (BAU)

Les coordonnées de ce bureau sont :

Direction Départementale du Territoire et de la Mer  
Bureau des Autorisation d'Urbanisme  
1 Bis avenue des Sources  
76440 Forges les Eaux

Tel : 02 32 89 54 60 - Fax : 02 32 89 54 61

Le secrétariat urbanisme accueille le public sans rendez-vous tous les après-midi de 14 h à 16 h et le jeudi matin de 9 h à 11h30

Les instructeurs reçoivent le public :

- sans rendez-vous : le mardi après-midi de 14h à 16h et le jeudi de 9h à 11h30 et de 14 h à 16 h
- avec rendez-vous : le lundi, mercredi et vendredi après-midi de 14h à 16 h.

Accueil téléphonique du secrétariat tous les jours après-midi de 14h à 16h.

**Presbytère de Bosc le Hard**

Mr l'Abbé De Boschere Claude  
Tel : 02.35.33.30.82

**La Mission Locale du Talou**

Mardi de 9 à 12h et 14 à 17h : Contact Sigrine HINFRAY  
Tel : 02.35.85.99.85

**Cabinet médical/Docteur**

Dr LEROY et Dr MOUNAYAR  
Tel : 02.35.33.30.05  
Dr FRANCOIS et Dr DESPEAUX  
Tel : 02.35.33.30.47

**La Poste**

Le matin du lundi au samedi de 9 à 12h  
Tous les après-midi sauf le samedi de 14h à 16h30  
Levée du courrier à 15h du lundi au vendredi et 12 h le samedi

**SIYOS du Mont Joyet**

Mairie de Critot  
76680 CRITOT  
Tel : 02.35.34.21.07

**Communauté de Communes du Bosc d'Eawy**

44, rue de Vaâst  
76950 Les Grandes Ventes  
Tel : 02.35.83.21.41 Fax : 02.95.83.77.58  
Mail : [cc.bosc.eawy@wanadoo.fr](mailto:cc.bosc.eawy@wanadoo.fr)

# TRIEZ NOUS VALORISONS

CONSIGNES TRI



CONTENEURS



OBJETS RECYCLES

